



Date de départ à la retraite

Par **Rimbault Patricia**, le **03/09/2018 à 17:37**

Bonjour,

Je vais avoir 62 ans le 1er mars 2019. Est-il plus judicieux de partir le 1er avril plutôt que le 1er mars pour finir le premier trimestre ? Ou bien est-ce que cela ne changera rien au calcul de ma retraite?

Merci pour votre réponse, Bien à vous,
Patricia

Par **P.M.**, le **03/09/2018 à 18:35**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisqu'il s'agit d'un problème de Sécurité Sociale...

Partir en début de trimestre pourrait vous faire valider un trimestre supplémentaire dans certaines situations...

Vous n'aurez 62 ans révolus que le 1er mars 2019...